

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2026

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 08/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 21/04/2026					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	<b>29</b>				
<b>LB/TD</b> <b>N° 2026/19</b>	<b>ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT ÉNERGIE EURE-ET-LOIR</b>				

**Étaient présents :** Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLE-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIÈRES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

**Excusés :**

- Sébastien BAUDOIN, Pouvoir à Marie-France CAUSSIN
- Abdoul THIAM, Pouvoir à Julien RICHER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jérémy MAIRE

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la clef de répartition du nombre de délégués,

Considérant que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'Épernon au sein du syndicat ENERGIE EURE-ET-LOIR,

Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat ENERGIE EURE-ET-LOIR,



Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de délégués titulaires et suppléants :

Délégué titulaire :

M. Ozan ERGIN

Délégué suppléant :

M. Cyrille ANDRIEU-LACU

Cependant, par dérogation au premier alinéa de l'article L.5211-7 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués. Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de procéder au vote à mains levées.

- **Approuve** l'élection des délégués auprès du syndicat ÉNERGIE EURE-ET-LOIR comme susvisée

M. Ozan ERGIN et M. Cyrille ANDRIEU-LACU ayant obtenu à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ont été proclamés délégués pour représenter la commune d'Épernon au sein du Syndicat ENERGIE EURE-ET-LOIR :

La présente délibération sera transmise au Président du Syndicat ENERGIE EURE-ET-LOIR.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 14 avril 2026



Secrétaire de séance

Jérémy MAIRE



Le Maire,

Loïc BOUR

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*